

Séance du 9 novembre 2020 à 19 heures 30

**SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :** Monsieur Jérôme SCHÖNI

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°227/20).
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 (projet de délibération N°228/20).
5. Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale (projet de délibération N°229/20).
6. Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°230/20).
7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux du local pétanque (projet de délibération N°231/20).
8. Rapport des commissions.
9. Communications de l'Exécutif.
10. Propositions individuelles et questions.

**Présents :** Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

**Exécutif :** M. Christophe SENGLLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Excusés :** MM. Aloys BAUDET et Léon BAUDET

**Procès-verbal :** Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

\*\*\*\*\*

**M. J. Schöni** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. J. Schöni** excuse l'absence de **M. A. Baudet** et **M. L. Baudet**.

Aucun autre candidat ne s'étant présenté, **M. L. Déruaz** est désigné comme personne de contact pour l'approvisionnement économique du pays.

**M. J. Schöni** a reçu une décision de l'Association des communes genevoises (ACG) sujette à opposition des conseillers municipaux. Le document est à disposition des personnes intéressées. Un délai de 45 jours est fixé pour s'y opposer.

### 3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2021, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°227/20)

**M. J. Schöni** fait référence au procès-verbal de la commission des finances. Aucune question n'a été reçue suite à la présentation du budget. La commission a donné un préavis favorable.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 227/20 est approuvé par 10 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **5'235'072.- francs** aux charges et de **5'240'985.- francs** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **5'913.- francs**,*

*attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **80'539.- francs** et résultat extraordinaire de **-74'626.- francs**,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à **287'780.- francs**,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à **42 centimes**,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **256'100.- francs** aux dépenses et de **0.- francs** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **256'100.- francs**,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **287'780.- francs**, il en résulte un excédent de financement des investissements de **31'680.- francs**,*

*vu les rapports de la commission des finances des 7 octobre et 2 novembre 2020,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 10 voix, soit à l'unanimité***

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **5'235'072.- francs** aux charges et de **5'240'985.- francs** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **5'913.- francs**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **80'539.- francs** et résultat extraordinaire de **-74'626.- francs**.*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **42 centimes**.*

3. *D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

4. **Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 (projet de délibération N°228/20)**

**Mme F. Pilly Schluep** demande des éclaircissements. Il s'agit d'une décision du Conseil municipal de la précédente législature de fixer la taxe professionnelle à Chf 0.- en raison de la bonne santé financière de la commune. Cela évite également de surcharger les entreprises locales.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 228/20 est approuvé par 10 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
vu le préavis favorable de la commission des finances du 2 novembre 2020,  
sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**  
1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à **0.- francs**.*

5. **Approbation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale (projet de délibération N°229/20)**

**M. C. Senglet** précise qu'au niveau de l'ACG un projet a été déposé en vue de supprimer la taxe professionnelle mais celui-ci ne fait pas encore l'unanimité.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 229/20 est approuvé par 10 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, al 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
vu le préavis favorable de la commission des finances du 2 novembre 2020,  
sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**  
1) de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021 à 100 %.*

6. **Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°230/20)**

**M. C. Senglet** explique que le FIDU a été créé au sein de l'ACG en 2015 dans le but d'aider les communes à fort développement. Ce fonds permet aux communes qui se développent moins d'aider à financer les infrastructures de celles qui se développent plus fortement. Il s'agit d'une contribution de solidarité. Le montant varie selon la capacité financière. Il cite les noms des nouveaux magistrats représentants de l'ACG auprès du FIDU.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 230/20 est approuvé par 10 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de **Chf 112'100.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2022.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

## **7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux du local pétanque (projet de délibération N°231/20)**

**M. C. Senglet** explique avoir examiné les comptes 2020 avec **M. Eric Soler**, comptable. La situation laissait la possibilité de prévoir un crédit budgétaire supplémentaire 2020 pour amortir une partie du local pétanque. Au niveau légal, le projet de délibération doit obligatoirement être présenté avant la clôture des comptes, même si par la suite il n'est pas utilisé. Cette démarche permet de laisser de la place dans le budget de fonctionnement pour les années futures.

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 231/20 est approuvé par 10 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le vote du Conseil municipal du 9 septembre 2019 ouvrant un crédit de **380'000.- francs** (délibération n°207/19) pour la rénovation du bâtiment sis 156, route de Choulex (local de la pétanque et espace disponible) ;*

*sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal **décide par 10 voix soit à l'unanimité***

1. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la rénovation du bâtiment sis 156, route de Choulex (local de la pétanque et espace disponible) pour un montant de **200'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2020.*
2. *De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 3410.38304 « Amortissement complémentaire terrains bâtis du patrimoine administratif ».*
3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de **200'000.- francs**.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

## **8. Rapport des commissions**

### Agriculture-Environnement-Développement durable

**Mme C. Mathez** informe que la commission s'est réunie le 21 octobre. Avec **Mme D. Krähenbühl**, elles ont présenté un document de travail évolutif mettant en évidence les thèmes liés à la commission. Les membres de la commission se sont ensuite positionnés sur les actions prioritaires à entreprendre : signalétique déchetteries, journée du 24 avril, recyclage, rencontres/ateliers. Une nouvelle séance est prévue le 16 novembre.

### Aménagement-Mobilité

**M. J. Binder** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Animation-Culture-Sports

**M. B. Theus** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Bâtiments-Préavis

**M. L. Déruaz** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Finances-Sécurité

**M. J. Schöni** informe que la commission s'est réunie le 2 novembre pour préavisier le budget.

### Information-Naturalisations

**Mme C. Schaub** informe que la commission s'est réunie le 26 octobre pour finaliser le calendrier. Une réunion est prévue le 23 novembre pour deux demandes de naturalisation et le 30 novembre pour l'Info Choulex n°2. Elle rappelle que le délai pour la remise des articles est fixé au 15 novembre.

### Routes-Canalisations-Cimetière

**M. Q. Meylan** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

**Mme L. Comin** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Sociale-Aînés

**M. P. Droze** informe que la commission ne s'est pas réunie.

Fondation immobilière

**M. J. Schöni** informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

**Mme D. Krähenbühl** informe qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## 9. Communications de l'Exécutif

**M. C. Senglet** informe que :

- à cause de la situation sanitaire actuelle, beaucoup de rendez-vous et séances sont annulés. L'association Communes-école a supprimé une grande partie de ses cours ;
- la circulation a été rétablie à Bonvard avec 2 lignes de bus, soit 146 passages par jour. La demande de signalisation est en cours auprès de l'Office cantonal des transports, ce qui engendre des désagréments liés notamment à la vitesse des usagers, au stationnement et au croisement des bus. Tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement ;
- le programme « Save a life » est à l'étude. Un projet de convention est déjà prêt. Il manque les noms des premiers répondants qui doivent être titulaires du brevet de premiers secours. Les employés communaux seront approchés en premier lieu. Il demande s'il y aurait parmi les conseillers ou leurs connaissances des personnes intéressées. Il s'agirait de faire partie d'un réseau d'alerte impliquant de répondre avant l'arrivée des secours. Une annonce sera publiée sur le site de la commune pour rechercher des volontaires et préciser que la formation est offerte. **Mme C. Mathez** demande si un nombre minimum de répondants est requis. **M. C. Senglet** répond que non mais que cela ne servirait à rien s'il y avait trop peu de volontaires ;
- il fait lecture de la lettre adressée aux pétitionnaires suite au renvoi de la pétition « pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques » à Monsieur le Maire par le Conseil municipal afin de répondre aux pétitionnaires ;
- il revient sur la question posée par **Mme C. Schaub** lors du Conseil municipal du 7 septembre 2020, relative à la possibilité d'engagement d'un garde récoltes. Lors de la réunion du 4 novembre 2020 des communes de Seymaz-région (Puplinge, Presinge, Jussy, Gy, Meinier et Choulex), le règlement et le cahier des charges pour l'engagement commun d'un garde auxiliaire ont été approuvés. Compte tenu du temps d'emploi, il a été décidé d'engager 2 personnes à raison de 8 heures par semaine chacune. La procédure est lancée pour permettre de trouver les candidats d'ici l'été prochain ;
- suite à la demande de **M. L. Baudet** de pouvoir consulter les relevés des radars pédagogiques, toutes les données ont été relevées et pourront être présentées lors du Conseil municipal de décembre ;
- les photos de l'Exécutif et des Conseillers ont été publiées sur le site de la commune ;
- il annonce le décès du papa de **Mme Nadine Rivollet** et informe qu'un avis paraîtra dans la Tribune de Genève de mercredi.

**Mme D. Krähenbühl** informe que :

- le 14 octobre, elle a reçu le groupe de pilotage Arve-Lac de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) relatif aux THSM (travailleurs sociaux hors murs). Les actions menées notamment pendant la période de semi-confinement ont été présentées. L'évolution de leur travail dans la région a également été abordée. Une réflexion globale sur la région aura lieu en 2021 ;
- elle a assisté à une séance avec les magistrats Arve-Lac et Mobilitri, afin d'éclaircir la mise en place de cette nouvelle déchetterie mobile. Elle sera amenée à évoluer ces prochains mois. Il est possible d'avoir une vision à 14 jours des sites sur lesquels la plateforme sera installée. Par contre, pour le moment, Mobilitri n'est pas en mesure de

programmer plus de dates. **Mme D. Krähenbühl** regrette de ne pas pouvoir les annoncer dans le calendrier pour ceux qui n'ont pas accès à internet. Le premier passage à Choulex est fixé au 14 novembre puis au 21 novembre. Le site [www.mobilite.ch](http://www.mobilite.ch) fournit toutes les informations nécessaires ;

- le 4 novembre, lors de la réunion Seymaz-région, elle a abordé le thème des cartes CFF. La commune avait envisagé l'acquisition d'un certain nombre d'abonnements il y a quelques années. Le projet a été abandonné suite à la demande de communes avoisinantes qui n'arrivaient pas à vendre les leurs. La situation a évolué et de manière générale, ces cartes journalières sont proposées en priorité aux habitants puis la dernière semaine de validité, aux Choulésiens. Une réflexion sera menée sur le sujet, sachant que les CFF prévoient de faire évoluer le concept en 2024 ;
- elle a assisté en vidéoconférence à la 3<sup>ème</sup> rencontre « Communes et Climat » sur le thème de la mobilité. Le compte-rendu sera transmis aux conseillers ;
- elle a participé ce jour, avec ses collègues de Presinge et Gy, à une présentation de la FASE et de son financement par son secrétaire général ;
- suite aux nouvelles restrictions sanitaires, un tout-ménage a été adressé aux communiers, les informant de la remise en place du service d'aide aux personnes dans le besoin pour la livraison de courses et de repas ;
- la levée porte-à-porte des déchets ménagers sera supprimée à Bonvard dès la fin novembre.

**Mme A. Meylan** informe que :

- les habitants de Chevrier ont reçu un tout-ménage leur annonçant la pose des enrobés dès la semaine prochaine ;
- les travaux de génie civil pour les ordures ménagères ont été effectués et les goulottes posées aux Cocandes ;
- le 26 octobre, les membres de l'Exécutif ont reçu **M. Michel Savary** pour discuter des routes. Proposition est faite de réunir les commissions des routes et de l'aménagement le 16 novembre pour présenter les nouvelles suggestions et en discuter ;
- Communes-école a suspendu tous ses cours ;
- le Bibliobus a également interrompu ses tournées ;
- du côté de la salle communale, les jeux d'enfants et le revêtement au sol ont été réparés. Les bancs sont en cours de réfection ;
- elle invite chacun à venir admirer la nouvelle photo aérienne du village installée dans le bâtiment de la mairie.

## 10. Propositions individuelles et questions

**Mme C. Schaub** s'étonne que les radars pédagogiques restent longtemps au même endroit. **M. C. Senglet** répond que des relevés et comptages ont été nécessaires aux Jurets. Les radars pourront être déplacés par la suite.

**M. J. Binder** aimerait aborder plusieurs sujets :

- il ne comprend pas pourquoi les enrobés seront posés sur la route de Chevrier alors que la commission avait demandé d'attendre pour revoir les aménagements. **Mme A. Meylan** répond que cette décision est liée aux SIG qui financent une partie des travaux. Ainsi, les aménagements coûteront moins cher. Par ailleurs, le statut de la route en « riverains autorisés » nécessitera moins d'aménagements. **M. J. Binder** estime qu'il n'est pas normal qu'une décision prise en commission ne soit pas appliquée. **M. C. Senglet** déplore le manque de communication. La décision a été prise lors de la dernière législature, pendant la période « Covid » et le point n'a pas été fait depuis. **M. J. Binder** regrette que l'avis du législatif ne soit pris en compte que lorsqu'il va dans le sens de l'Exécutif.

- Il aimerait savoir où en est le projet de réfection du préau de l'école. **M. C. Senglet** répond que les premières études ont été demandées. Pour la suite, le budget vient d'être voté et rien ne pouvait être entrepris avant d'avoir une enveloppe budgétaire dûment validée. Il est prévu de réunir les commissions scolaire et bâtiments pour une présentation de **M. Yves Bach**, bureau EDMS. Le projet devrait être finalisé d'ici septembre 2021. A cause des délais, il ne sera pas possible de le concrétiser avant 2022.
- Il souhaite savoir si le règlement du local pétanque a été finalisé. **M. C. Senglet** répond qu'il a été approuvé par l'Exécutif lors de sa séance du 4 novembre 2020. Il sera publié sur le site de la commune et affiché dans le local.
- Il demande des nouvelles des caméras de vidéosurveillance pour les déchetteries. **M. C. Senglet** a fait la demande auprès de la société qui a fourni les caméras existantes. Sans réponse, il se chargera de la relancer.

#### **M. B. Theus :**

- Il aimerait avoir des précisions sur le statut des gardes auxiliaires : **M. C. Senglet** répond qu'ils seront assermentés par les communes et auront le droit de mettre des amendes. Ils auront des prérogatives particulières valables uniquement sur le domaine agricole. Ils pourront également surveiller les déchetteries et travailler le weekend.
- Il demande s'il est prévu de rendre moins dangereux le tronc à côté des terrains de tennis au moyen de bandes réfléchissantes par exemple. **Mme A. Meylan** prend note de sa remarque et se renseignera auprès de la voirie.
- Il s'inquiète de la coulée d'eau permanente à la Croix. **Mme A. Meylan** affirme avoir pris en charge l'affaire.

#### **Mme F. Pilly Schluép :**

- Suite aux travaux en cours dans la villa au 6, chemin de la ~~Vy-Creuse~~ Vy-des-Baux, elle aimerait savoir si un constat d'huissier de l'état de la route de Choulex a été demandé. **Mme A. Meylan** répond que le nécessaire a été fait dans les temps.
- Elle s'interroge sur le retour de la table de ping-pong à son emplacement initial, alors que les habitants du chemin des Briffods avaient demandé qu'elle soit déplacée derrière la salle. **Mme A. Meylan** répond que le parvis de la salle semble plus pratique pour les enfants pendant la récréation ou pour le parascolaire. Par ailleurs, suite aux déprédations subies, cette zone a été choisie étant surveillée par des caméras. **Mme F. Pilly Schluép** insiste sur le fait qu'il serait préférable de l'installer dans l'herbe, derrière la salle. **M. C. Senglet** en prend note.
- Il lui a été signalé que les demandes adressées à la mairie par courrier ou mail ne reçoivent pas de retour rapidement. Elle suggère d'envoyer systématiquement un accusé de réception. **Mme A. Meylan** fait savoir que normalement, les réponses sont données dans un délai de 10 jours mais que certaines demandes nécessitent un temps plus long. **M. C. Senglet** estime que le secrétariat répond actuellement aux besoins courants. Si cela ne devait plus être le cas dans le futur, alors le nombre de postes de travail ferait l'objet d'une actualisation.
- Elle souhaite revenir sur le contenu des paniers de Noël pour les aînés. Elle déplore que l'avis de la commission n'ait pas été respecté. **Mme D. Krähenbühl** répond que le délai pour procéder aux changements demandés n'était plus adapté cette année, mais assure qu'elle en tiendra compte l'an prochain. Elle regrette de ne pas avoir pu prendre en considération l'avis de la commission. **M. C. Senglet** intervient et se dit étonné du temps passé à discuter de ces paniers. Il estime qu'il leur est donné trop d'importance et qu'il serait préférable de se consacrer à des projets plus conséquents. Il y a quelques années, le contenu des paniers était plus simple et n'engendrait aucune discussion. Il propose que la commission présente des propositions précises assez tôt l'année prochaine.



**M. J. Binder :**

- Il a été interpellé par des concitoyens étonnés de ne pas avoir été informés du nouveau projet de déchetterie mobile « Mobilitri ». **Mme D. Krähenbühl** explique que la communication aurait dû être envoyée directement par le prestataire qui a rencontré des problèmes avec la poste. Il s'agit d'un nouveau concept totalement innovant, qui nécessite encore quelques ajustements. Les problèmes sont traités au fur et à mesure. Il est prévu de faire paraître un article dans le prochain Info Choulex. Le processus n'étant pas encore au point, la levée des déchets encombrants ne sera supprimée que fin décembre. Le fait que les informations utiles ne se trouvent que sur internet pose problème. Le numéro de téléphone de Mobilitri sera apposé sur tous les supports possibles. La planification est également problématique : les dates fixes ne sont pas encore connues, l'emplacement de tous les sites n'ayant pas encore été déterminé. Elle invite chacun à faire remonter les problèmes dont il est témoin pour demander à Mobilitri d'y remédier. **M. C. Senglet** ajoute que si les difficultés subsistent, la suppression de la levée sera repoussée à janvier ou février. **M. J. Binder** aimerait connaître le coût de ce nouveau concept par rapport à la levée actuelle. **Mme D. Krähenbühl** répond qu'il est difficile à estimer pour l'instant. **M. C. Senglet** explique le système : les voitures sont pesées à l'arrivée puis au départ. La différence de poids est facturée à la commune. **M. J. Schöni** souligne qu'une partie des encombrants déposés au bord de la route partait chez les brocanteurs. **Mme D. Krähenbühl** indique qu'un box solidaire est prévu afin de récolter les objets récupérables. Tous les déchets seront soit recyclés soit revalorisés. **Mme C. Schaub** suggère d'utiliser le site [www.keepinuse.ch](http://www.keepinuse.ch) qui pourrait s'avérer être une alternative intéressante. **M. C. Senglet** rappelle qu'à Genève, l'objectif de tri est de 60% afin d'éviter la taxe au sac. **M. J. Schöni** demande s'il serait possible de consulter les statistiques des déchets pour 2019. **Mme D. Krähenbühl** se charge de les lui fournir.
- Il s'enquiert de la décision prise concernant le lampadaire à la route de Chevrier. **Mme A. Meylan** explique qu'il a été enlevé. **M. C. Senglet** va contacter les SIG pour réclamer une solution. **M. J. Binder** déplore que la commission n'en ait pas été informée. **Mme A. Meylan** réplique que la décision vient de tomber.

**M. J. Schöni** remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 38.  
09.11.20/kcr